

Agreste Limousin

numéro 67 - décembre 2011

recensement agricole 2010



Les jeunes agriculteurs travaillent en équipe

26% des agriculteurs limousins ont moins de quarante ans*. Les exploitations qu'ils dirigent ou co-dirigent représentent 38% du potentiel de production agricole de la région.

Le phénomène d'agrandissement des exploitations se fait dès l'installation : les plus jeunes travaillent sur les structures les plus grandes.

Un jeune sur deux est en Gaec. En ajoutant les autres formes sociétaires, ce sont 64% des jeunes qui dirigent leur exploitation avec des associés*.

En Limousin, 77% des jeunes* ont bénéficié d'une aide à l'installation sous la forme d'une dotation jeune agriculteur (DJA). C'est douze points de plus qu'en France. Comme au niveau national, le taux d'installations aidées est plus élevé en élevage qu'en productions végétales.

Les jeunes sont les plus impliqués dans les stratégies de valorisation de leur production et de diversification de leurs activités sur la ferme.

* : sur le champ des exploitations moyennes et grandes



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les jeunes agriculteurs pèsent lourd dans l'économie agricole régionale

38% de la production brute standard de l'agriculture limousine est réalisée dans des exploitations ayant au moins un dirigeant de moins de quarante ans. En bovins mixtes, c'est plus de la moitié du potentiel de production qui est dans des structures comptant un jeune exploitant, contre de l'ordre d'un quart en productions végétales. Le poids économique des exploitations conduites par des jeunes est bien supérieur à leur poids démographique, car ceux-ci sont sur les structures les plus grandes.

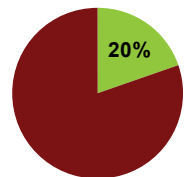
En 2010 en Limousin, 3500 chefs d'exploitations agricole et coexploitants, soit un sur cinq, ont moins de quarante ans. 1000 d'entre eux ont moins de trente ans. Sur le champ des exploitations moyennes et grandes, on comptabilise 2 900 exploitants de moins de quarante ans. Près des deux tiers d'entre eux dirigent des élevages de bovins-viande, et presque un quart sont spécialisés dans une autre orientation animale. Les moins de quarante ans représentent globalement 26% des dirigeants d'exploitations moyennes ou grandes. Selon les orientations de production, cette proportion varie de 18% en cultures fruitières à 28% en bovins mixtes (lait et viande). Les pyramides des âges, qui traduisent

en particulier les dynamiques d'installation, sont très contrastées selon les productions dominantes. Ainsi, la part des moins de quarante ans est inférieure à la moyenne dans les orientations à dominante végétale, elle est proche de la moyenne en bovins viande, bovins lait et ovins-caprins, et légèrement supérieure à la moyenne en élevage hors sol, en polyélevage et en bovins mixte.

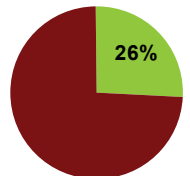
20% des exploitants ont moins de quarante ans, mais leur poids économique est supérieur

Proportion de moins de quarante ans en Limousin parmi :

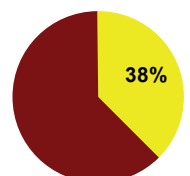
les chefs d'exploitation ou coexploitants - toutes exploitations



les chefs d'exploitation ou coexploitants - exploitations moyennes et grandes



la production brute standard - (part de la PBS réalisée dans les exploitations dirigées par au moins un jeune)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les plus jeunes dans les exploitations les plus grandes

	moins de 30 ans			30 à 39 ans			40 ans ou plus		
bovins viande	95 vaches nourrices	140 ha	2,4 UTA	85 vaches nourrices	124 ha	2,0 UTA	63 vaches nourrices	92 ha	1,5 UTA
bovins lait	83 vaches laitières	126 ha	3,0 UTA	61 vaches laitières	101 ha	2,1 UTA	45 vaches laitières	71 ha	1,7 UTA
ovins ou caprins	422 brebis ou 171 chèvres	100 ha	2,0 UTA	345 brebis ou 160 chèvres	91 ha	1,8 UTA	314 brebis ou 92 chèvres	78 ha	1,6 UTA

Taille moyenne selon l'âge du chef d'exploitation ou coexploitant en Limousin (champ : exploitations moyennes et grandes)

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

On observe une tendance à l'installation sur des structures de plus en plus grandes. Celles dirigées par des jeunes exploitants sont plus grandes que la moyenne. Et les moins de trente ans sont sur les exploitations les plus grandes. En bovins viande par exemple, ceux-ci travaillent dans des structures qui ont en moyenne 95 vaches nourrices, contre 85 pour ceux de trente à quarante ans, et 63 pour les autres. Le phénomène de l'agrandissement des structures se fait donc dès l'installation.

Une forte proportion d'installations aidées en Limousin

Sur le champ des petites exploitations, 61% des jeunes dirigeants ont une profession principale autre qu'agriculteur. Dans les exploitations moyennes et grandes, la quasi-totalité sont exploitants à titre principal, et 77% ont obtenu une DJA (dotation jeune agriculteur). Le taux d'installations aidées est supérieur de douze points à la moyenne nationale. C'est

en Corrèze qu'il est le plus élevé (81%), devant la Creuse (77%) et la Haute-Vienne (73%). Les conditions d'attribution des aides à l'installation expliquent les écarts importants selon les orientations de production. Les jeunes en production laitière, en bovins mixte, ou en polyélevage, plus souvent sur de grandes structures, sont les plus souvent aidés. La localisation en zone de montagne, qui concerne principalement les élevages, permet une majoration de la DJA, renforçant ainsi le caractère incitatif du dispositif et augmentant le taux d'installations aidées. Le classement des Otx par taux d'installations aidées est presque similaire en Limousin et au niveau national. Et la spécialisation de l'agriculture limousine dans les productions d'élevage les plus couramment aidées concourt largement au score élevé de DJA en Limousin.

Une majorité de jeunes en société

Les jeunes exploitants privilégient le

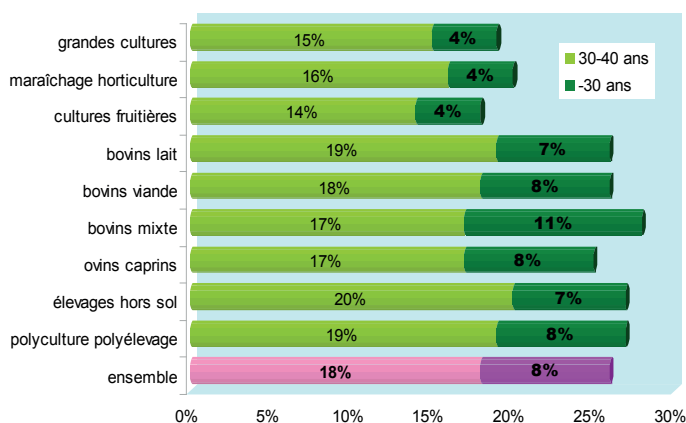
travail avec des associés. La moitié des jeunes agriculteurs sont en GAEC, de 2,6 associés en moyenne. Seulement un sur trois est installé sur une exploitation individuelle. 20% sont en EARL ou autre forme sociétaire. Seulement un quart de ces jeunes sous forme sociétaire hors Gaec sont dans des structures unipersonnelles. Globalement, tout statut confondu, les jeunes travaillent dans des structures comptant en moyenne deux exploitants (hors salarié ou appui familial). Seulement 36% dirigent leur exploitation seuls, contre 56% chez leurs aînés. Malgré cela, les jeunes ont plus souvent recours au service de remplacement pour congés (7% contre 4%). Le taux d'installations aidées est plus élevé pour les Gaec et EARL que pour les exploitations individuelles ou les autres formes sociétales.

18% de femmes

La profession agricole peine à se féminiser. 18% des jeunes chefs d'exploitation sont des femmes sur les moyennes et grandes exploitations,

Le renouvellement des générations varie selon l'orientation de production

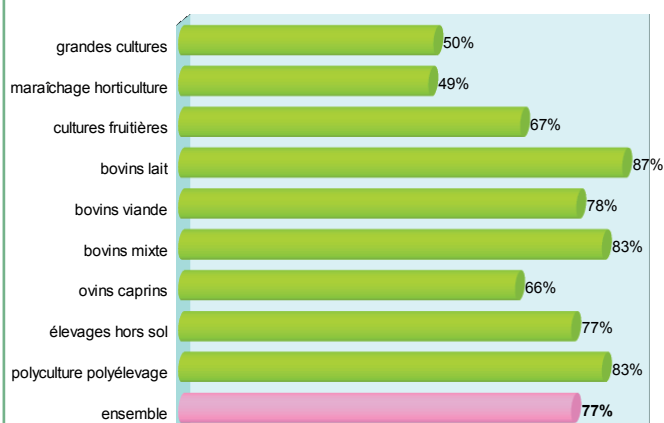
Proportion de jeunes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants en Limousin (champ : exploitations moyennes et grandes)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les filières d'élevage ont plus souvent recours aux aides à l'installation

Proportion de chefs d'exploitation et coexploitants de moins de quarante ans ayant bénéficié d'une DJA en Limousin (champ : exploitations moyennes et grandes)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

en Limousin, comme au niveau national. Les femmes bénéficient moins souvent que leurs homologues masculins d'une aide à l'installation (69% contre 79%). L'écart s'explique en partie par une surreprésentation dans les productions moins aidées (maraîchage horticulture, ovins-caprins). Toutefois, même sur les orientations qui bénéficient largement des DJA, les femmes l'obtiennent moins souvent que les hommes. Ce phénomène n'est pas spécifique au Limousin mais s'observe également au niveau national. Les critères d'éligibilité, en particulier l'obtention d'un diplôme agricole, semble pénaliser les femmes, mais cependant moins en Limousin qu'ailleurs.

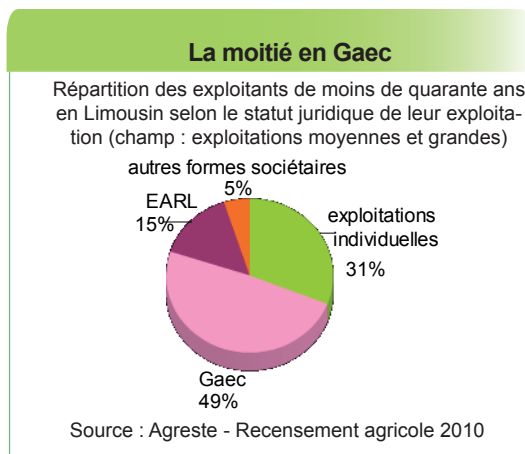
Le diplôme, sésame pour l'obtention des aides

En effet, le diplôme agricole est un facteur discriminant dans l'obtention d'une DJA. Ainsi, 77% des jeunes installés sans aide (sur des structures moyennes ou grandes) n'ont pas de formation initiale agricole, ou une d'un niveau inférieur au baccalauréat. Lorsque la formation initiale n'est pas suffisante, la formation continue agricole peut permettre de remplir le critère d'éligibilité : 19% des bénéficiaires de DJA ont obtenu un diplôme

agricole de niveau bac ou plus par la formation continue. 28% des jeunes aidés sont même diplômés du supérieur.

Les jeunes agricultrices sont plus souvent diplômées du supérieur que leurs homologues masculins (36% contre 22%). Mais elles ont plus souvent une formation générale, et moins souvent une formation agricole. Malgré les formations continues dispensées où elles sont proportionnellement plus représentées, elles ne rattrapent pas cet écart en diplôme agricole, ce qui les pénalise dans l'obtention d'une DJA.

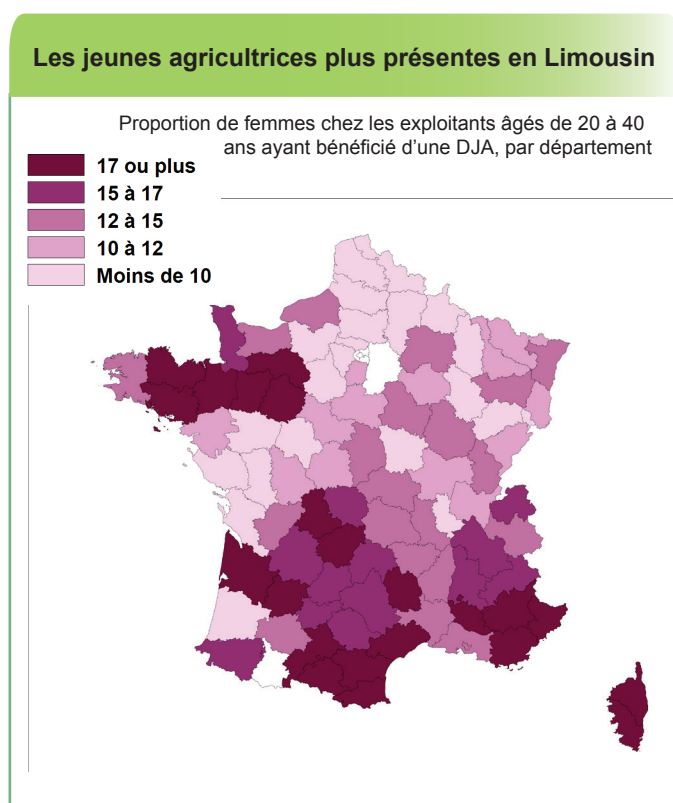
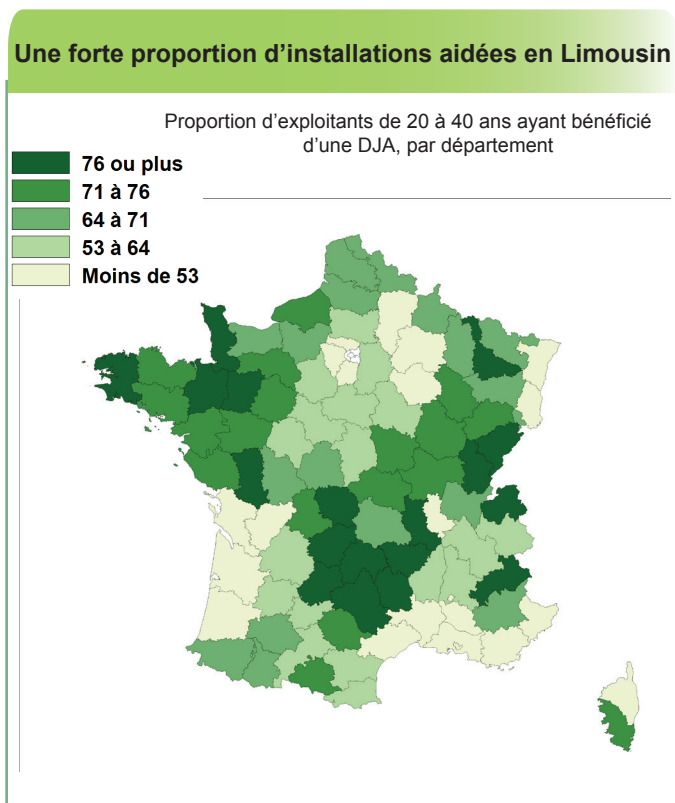
Les jeunes agriculteurs sont les plus impliqués dans des démarches de valorisation de leur production agricole, par démarcation grâce aux signes de qualité ou commercialisation en circuit court. Ainsi, les signes de qualité sont présents dans 61% des exploitations moyennes et grandes où il y a un jeune, contre 49% des autres. Seuls les jeunes qui n'ont pas bénéficié d'une DJA ne produisent pas plus souvent sous signe de qualité que leurs aînés. Dans toutes les orientations de production, les moins de 40 ans valorisent plus couramment sous signe de qualité que les autres. En



particulier, sont concernés 86% des jeunes spécialisés en culture fruitière, 75% de ceux en élevage hors sol, et 62% de ceux en bovins viande.

Les jeunes impliqués dans les stratégies de valorisation et de diversification

Malgré des structures plus grandes, les jeunes ne sont pas moins nombreux que leurs aînés à commercialiser en circuit court, bien au contraire : 13% des moins de 40 ans adoptent ce type de commercialisation (contre 9%, toujours sur le champ des exploitations moyennes ou grandes). En maraîchage-horticulture, six sur dix sont concernés (contre quatre sur dix), quatre sur dix en élevage hors



sol (contre trois sur dix). Seule la culture fruitière n'est pas plus propice aux circuits courts pour les jeunes.

Le bio est un peu plus développé chez les moins de quarante ans que chez les autres (4% des exploitations moyennes ou grandes contre 3%). L'écart est particulièrement important en maraîchage-horticulture (30% contre 10%), en cultures fruitières (18% contre 6%) et en élevages hors

sol (11% contre 4%). Par contre, le bio a du mal à décoller même chez les jeunes dans les orientations d'élevage extensif traditionnelles dans la région.

10% des exploitations dirigées par des jeunes proposent une activité de diversification, soit deux points de plus que pour les autres. C'est sur la transformation de produits agricoles et le travail à façon que se fait l'écart.

Ce sont les deux activités de diversification les plus répandues. À l'inverse, l'hébergement, la restauration et les activités de loisir ne sont pas plus courants chez les jeunes exploitants que dans les autres structures. ■

Les jeunes aidés produisent plus souvent sous signe de qualité

champ : exploitations moyennes et grandes	40 ans ou plus	moins 40 ans		
		ensemble	sans DJA	avec DJA
Présence d'une production sous signe de qualité	49%	61%	45%	65%
Présence d'une commercialisation sous circuit court	9%	13%	11%	13%
Présence d'une activité de diversification	8%	10%	9%	10%
Certification en agriculture biologique	3%	4%	4%	4%
Conversion bio envisagée dans les cinq ans	4%	5%	5%	5%

Proportion d'exploitations en ayant selon l'âge de l'exploitant ou du plus jeune coexploitant en Limousin

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le soutien à l'installation

Faciliter l'installation en agriculture est un objectif qui doit répondre aux préoccupations suivantes :

- assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs avec des jeunes qualifiés, ayant une bonne maîtrise technique agricole pour faire face aux défis économiques actuels et pour répondre aux attentes des consommateurs ;
- maintenir une population rurale notamment dans les zones défavorisées et de montagne pour éviter la désertification de ces régions ;
- soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour la mise en œuvre de projets économiques viables.

Une dotation d'installation (DJA), aide financée par l'Etat et l'Union européenne à parité, peut être allouée sous les conditions suivantes :

- être âgé de 18 à 39 ans ;
- être titulaire d'un diplôme au moins égal au bac professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou

au brevet de technicien agricole (BTA) complété par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

- réaliser un plan de développement de l'exploitation (PDE) sur cinq ans faisant apparaître les capacités techniques et économiques de l'exploitation nouvelle, l'évolution de ses activités et le plan de financement des investissements ;
- établir un projet dégagant un revenu prévisionnel suffisant au terme des cinq premières années qui suivent l'installation.

En Limousin, des aides régionales viennent compléter ce dispositif national. En particulier, avec le Projet Global Objectif « Terre Vivante », le conseil régional soutient des exploitations agricoles, prioritairement celles dirigées par de jeunes exploitants, pour le développement d'activités nouvelles et de démarches innovantes et diversifiantes, avec le souci du développement durable et de la qualité des produits.

Méthodologie

L'analyse repose sur la caractérisation des exploitations agricoles en Limousin dont le chef ou l'un des coexploitants était âgé de moins de quarante ans à fin 2010, en les distinguant selon qu'une DJA avait été obtenue ou non au moment de l'installation. La répartition des exploitations selon leur taille économique est faite à partir du calcul de la production brute standard par exploitation. Compte tenu des faibles effectifs dans la catégorie des petites exploitations aidées, les chiffres se rapportent principalement aux exploitations moyennes ou grandes.

Pour en savoir plus...

Rubrique **recensement agricole 2010**
sur : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud

Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2011